

CATALOGUE 2022

# PRESTATIONS EN ASSURANCES

DÉDIÉES AUX  
FÉDÉRATIONS DE CHASSE ET  
À LEURS ADHÉRENTS



Catalogue 2022 réalisée en collaboration amicale avec **Thibault de Witte**

*Groupe de conseil et de courtage en assurance de biens et  
de personnes pour les entreprises en France et à l'international*



CLC INTERNATIONAL ASSURANCES

GRUPE DIOT - SIACI

[www.clcassurances.com](http://www.clcassurances.com)



*Thibault de Witte*

# SOMMAIRE

## CLC INTERNATIONAL ASSURANCES

QUI SOMMES-NOUS ?



PAGES 4 & 5

## PROTÉGER LES INTÉRÊTS DES CHASSEURS



PAGES 6 & 7

RESPONSABILITÉ CIVILE DU CHASSEUR  
RESPONSABILITÉ CIVILE ORGANISATEUR ET DIRECTEUR DE CHASSE  
RESPONSABILITÉ CIVILE CHEF DE BATTUES ET TRAQUEURS  
DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS SUITE À ACCIDENT  
ACCIDENTS CORPORELS DU CHASSEUR

## ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES DÉDIÉES AUX ADHÉRENTS



PAGE 8 & 9

MULTIRISQUE FUSIL  
DOMMAGES SUBIS PAR LES CHIENS  
DOMMAGES SUBIS PAR LES CHIENS DE MEUTE

## SOLUTIONS DÉDIÉES AUX SOCIÉTÉS - GROUPEMENTS - ASSOCIATIONS



PAGE 10, 11, & 12

RESPONSABILITÉ CIVILE  
PROTECTION JURIDIQUE  
RESPONSABILITÉ CIVILE DES DIRIGEANTS

## PARTENARIAT ET COMMUNICATION



PAGE 13

PACKAGE DE COMMUNICATION



CLC INTERNATIONAL ASSURANCES

GROUPE DIOT - SIACI

# LE SPÉCIALISTE DES ASSURANCES DÉDIÉES AUX FÉDÉRATIONS DE CHASSE ET À LEURS ADHÉRENTS

## ■ QUI SOMMES-NOUS ?



GROUPE DIOT - SIACI

FILIALE SUD-OUEST DU  
GROUPE DIOT-SIACI

COURTIER EUROPÉEN N°1

DIOT-SIACI est un groupe multi spécialiste de conseil et de courtage d'assurances leader en France et présent dans plus de quarante pays. Il conçoit et développe des solutions sur mesure pour ses clients Grandes Entreprises, ETI, PME-PMI et professionnels aussi bien en assurances de personnes qu'en assurances de biens et de responsabilités. Le Groupe exerce son activité grâce à près de 5000 collaborateurs et totalise un chiffre d'affaires proche de 700 M€ en 2021.

LA QUALITÉ DE SERVICE D'UN  
LEADER INTERNATIONAL DE  
L'ASSURANCE ALLIÉE À UNE  
RELATION DE CONFIANCE  
ET DE PROXIMITÉ

## ■ NOS VALEURS

### PROXIMITÉ

Notre équipe dédiée composée de 45 gestionnaires qui ont tous une spécialisation afin de renforcer leurs technicités dans les domaines requis.



**Un gestionnaire unique** joignable sur ligne directe pour chacun de vos contrats.



**Centralisation de l'ensemble des services au siège social** : Souscription, Suivi, Gestion, Sinistre, Comptabilité...



### RÉACTIVITÉ

**Sinistre** : Une gestion de sinistres à notre main impliquant une prise en charge et une indemnisation plus rapide au travers d'une délégation de gestion des sinistres :



- jusqu'à 1.600 € sans expertise
- jusqu'à 50.000 € avec nomination d'un expert par nos soins

## ■ CRÉATEURS PASSIONNÉS

### L'UNION DE NOTRE SAVOIR-FAIRE ET D'UNE PASSION COMMUNE



Nos spécialités historiques en assurances professionnelles enrichies de notre **pratique de la Chasse depuis plusieurs dizaines d'années à titre personnel**, nous permet de vous proposer une **expertise objective et cohérente** de vos besoins.



Jean SIMON  
Associé Gérant



Ghislain COTTEAU  
DE SIMENCOURT  
Directeur Commercial

Nous privilégions la qualité de service et le devoir de conseil pour préserver la confiance de nos clients.

Il est tout aussi important pour le Groupe d'avancer aux côtés de partenaires partageant le même sens des valeurs.

## ■ NOS OBJECTIFS

Notre souhait est de proposer à votre Fédération des **solutions d'assurances haut de gamme** sur lesquelles des **remises maximales** réservées aux contrats de Groupe seront appliquées.

LA DÉFENSE DE VOS INTÉRÊTS,  
LA PROXIMITÉ AVEC NOS  
CLIENTS AVEC PEU OU PAS  
D'INTERMÉDIAIRE



PRODUITS D'ASSURANCES  
ADAPTÉS À VOS BESOINS ET EN  
ADÉQUATION AVEC LE CODE DE  
L'ENVIRONNEMENT

# PROTÉGER LES INTÉRÊTS DES CHASSEURS

## PRODUITS D'ASSURANCE À SOUSCRIRE AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION



### UNE PROTECTION ADAPTÉE ET ÉTENDUE, QUEL QUE SOIT VOTRE STATUT

Le chasseur, l'accompagnateur, le Directeur de Chasse, l'organisateur, le propriétaire de chasse privée, le Chef de lignes, le Chef de battue, Le Chef des rabatteurs, le personnel et bénévoles sur place tels que les bouchers, les équipes en cuisine...

#### TERRITORIALITÉ

UNION EUROPÉENNE, ET DANS LES TERRITOIRES DE MONACO, D'ANDORRE ET DU ROYAUME-UNI  
HORS DE LA FRANCE MÉTROPOLITAINE, VOUS VOUS ENGAGEZ À RESPECTER LES OBLIGATIONS LÉGALES D'ASSURANCES APPLICABLES DANS LE PAYS D'ACCUEIL

AMÉLIORATION CONTINUE  
DE NOS OFFRES  
**NOUVEAUTÉ 2022**



- Garanties de base sans franchise
- Garanties Responsabilité Civile étendues
- Garantie Responsabilité Civile des Conducteurs de Chiens de Sang
- Extension à tous les animaux de Chasse
- Garantie Chiens de meute
- Dommages aux chiens des tiers : Augmentation du montant de la garantie
- Large panel d'assurés
- Tarif attractif pour votre Fédération et vos adhérents

## RESPONSABILITÉ CIVILE DU CHASSEUR

### OBLIGATION LÉGALE

LA RESPONSABILITÉ CIVILE DU CHASSEUR DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE COUVERTE PAR UNE ASSURANCE (ARTICLE L. 423-16 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT).

### VOLET 1 : RESPONSABILITÉ CIVILE DU CHASSEUR

(y.c hors d'un acte de chasse)

- Dommages corporels survenus au cours de la chasse (au cours de tout acte de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles prévu aux articles L. 420-3, et L. 427-6 à L. 427- 9 du Code de l'environnement)
- Dommages corporels survenus à l'occasion de la chasse (depuis le moment où vous avez quitté votre résidence pour vous rendre sur les lieux de chasse jusqu'à votre retour y compris, vos réunions, rendez-vous et repas de chasse, terrain de chasse)
- Dommages matériels et pertes pécuniaires consécutives
- Dommages immatériels et pertes pécuniaires consécutives
- Dommages aux chiens des tiers
- Dégâts de gibier et dommages causés aux propriétés, récoltes ou équipements au cours d'un acte de chasse

Montant TTC des garanties	Franchise TTC
Sans limitation de somme	Néant
100 000 000 €	Néant
1 500 000 €	Néant
1 500 000 €	Néant
5 000 €	Néant
80 000 €	200 €

**NOUVEAUTÉ 2022 :**  
**MONTANT AUGMENTÉ**

## VOLET 2 : RESPONSABILITÉ CIVILE ORGANISATEUR ET DIRECTEUR DE CHASSE (À TITRE NON PROFESSIONNEL)

Cette garantie vous couvre en tant qu'Organisateur de chasse, **dans le cas où votre responsabilité serait engagée** lors des chasses que vous organisez, suite à un **dommage causé à un tiers**, à un adhérent, un actionnaire de la société de chasse, ou encore à un invité.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dommages corporels</li> <li>• Dommages matériels et pertes pécuniaires consécutives</li> </ul>	<b>Montant TTC des garanties</b>	<b>Franchise TTC</b>
	Sans limitation de somme 1 500 000 €	Néant Néant

## VOLET 3 : RESPONSABILITÉ CIVILE CHEF DE BATTUES ET TRAQUEURS (UNIQUEMENT OCCASIONNEL)

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dommages corporels</li> <li>• Dommages matériels et pertes pécuniaires consécutives</li> <li>• Responsabilité directe organisateur de chasse</li> </ul>	Sans limitation de somme	Néant
	1 500 000 €	Néant
	Idem RC Chasseur ci-dessus	Néant

## VOLET 4 : DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS SUITE À ACCIDENT

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Défense Pénale et Recours suite à Accident</li> </ul>	100 000 €	Seuil d'intervention 200 €
--	-----------	-------------------------------

## OPTIONS COMPLÉMENTAIRES

### ■ ACCIDENTS CORPORELS DU CHASSEUR

Couverture d'assurance pour les accidents corporels survenus à la suite d'un accident de chasse ou de l'ensemble des extensions prévues à notre contrat Responsabilité civile.

#### QUE COUVRE CETTE ASSURANCE ?

- Le versement d'un capital en cas de décès, d'invalidité permanente totale ou partielle



<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décès</li> <li>• Invalidité permanente totale</li> </ul>	<b>Montant TTC des garanties</b>		
	<b>Option 1</b>	<b>Option 2</b>	<b>Option 3</b>
	16 000 €	32 000 €	48 000 €
	16 000 €	64 000 €	96 000 €

<b>PRIME</b> Cotisation annuelle TTC	<b>Option 1</b> 8 €	<b>Option 2</b> 16 €	<b>Option 3</b> 32 €
--------------------------------------	---------------------	----------------------	----------------------

# SOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES DÉDIÉES À VOS ADHÉRENTS

## PRODUITS D'ASSURANCE À SOUSCRIRE AUPRÈS DE NOS ÉQUIPES

Nous mettons à la disposition de vos adhérents ayant souscrit notre Assurance "Responsabilité du Chasseur", des solutions complémentaires à souscrire directement auprès de nos services de gestion.



### MULTIRISQUE FUSIL

#### QUE COUVRE CETTE ASSURANCE ?

- Assurance contre les risques de pertes ou de dommages matériels, à condition que ces risques proviennent directement et exclusivement de vol ou de tentative de vol dûment établi, d'incendie, d'explosion, de l'action des eaux ou d'une cause accidentelle.

- Montant TTC des garanties
- Franchise TTC min.

#### Option 1

Inf. à 2000 €  
min. 10% , max 200€

#### Option 2

Entre 2000 € et 4500 €  
min. 10%, max 400€

#### PRIME

Cotisation annuelle TTC

Option 1 20 €

Option 2 35 €



### DOMMAGES SUBIS PAR LES CHIENS

- Décès  
(sans franchise)
- Frais de vétérinaire par année  
(franchise 100 € TTC par évènement)

#### Montant TTC des garanties

Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3**
300 €	700 €	1 200 €
500 €	500 €	600 €

#### PRIME

Cotisation annuelle TTC / par chien

Catégorie 1 : Chien sans pedigree	50 €
Catégorie 2 : Chien avec pedigree	70 €
Catégorie 3 : Chien avec pedigree et diplômes**	100 €

Restriction à 2 chiens maximum (pucés ou tatoués)

\*\*Chien avec pedigree et diplômes CAC RCAC CACIT RCACIT TRIALER



## DOMMAGES SUBIS PAR LES CHIENS DE MEUTE



### QUE COUVRE CETTE ASSURANCE ?

- Le décès
- Les frais de soin : L'assurance garantit à l'assuré le remboursement des frais vétérinaires des chiens assurés y compris le certificat de décès, des frais de transport, visite, consultation, analyses de laboratoire, chirurgie, radiologie, radiothérapie et d'hospitalisation en cas d'accident pendant l'acte de chasse y compris blessures par armes à feu, par un véhicule ou un engin sur route sur champs ou voie de chemin de fer, par un animal sauvage, par la morsure d'un reptile, la piqure d'insecte, par empoisonnement.
- **Nouveauté 2022** : La garantie s'applique dans le cadre d'une contamination faite par un animal sauvage de type maladie d'Aujeszky pouvant entraîner le décès du chien).

### Montant de la garantie maximum pour une même saison

A noter : il est accepté pour les frais vétérinaire 2 sinistres/ année d'assurance pour un même chien.

	Montant TTC des garanties	Franchise TTC
• Frais de vétérinaire en cas de blessures	Jusqu'à 700 € par sinistre et / chien	Sinistre 1 : 80 € par sinistre et / chien Sinistre 2 : 150 € par sinistre et / chien
• Forfait par sinistre et par chien en cas de décès accidentel	Chien sans pédigrée : 500 €* Chien avec pédigrée : 700 €*	Néant

**PRIME** Cotisation annuelle TTC / par chien 70 €

Valable à partir de 3 chiens (pucés ou tatoués), âgés de plus de 9 mois et de moins de 10 ans



**La solidarité...** C'est assumer une partie des coûts appelés "Franchise absolue"

**Pour protéger les chiens de votre meute un Fond de Solidarité (FDS) du groupe de chasseurs est nécessaire.**

Franchise absolue selon la formule suivante : Nombre de chiens x 50 € TTC = Collecte commune.

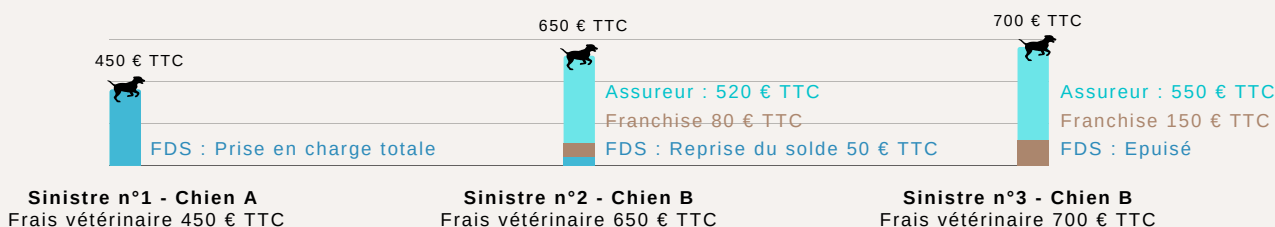
Nous n'interviendrons qu'à partir de cette franchise absolue. Il sera donc nécessaire de nous transmettre les factures vétérinaires dès le premier sinistre afin que, ce seuil dépassé, nous puissions intervenir.

### Exemple : Budget Assurances

**FDS**  
Création d'un Fond de Solidarité des chasseurs  
Collecte : 10 chiens x 50 € TTC soit 500 € TTC



**ASSUREUR**  
10 chiens de meute en souscription  
Prime : 10 chiens x 70 € TTC soit 700 € TTC



# SOLUTIONS DÉDIÉES AUX SOCIÉTÉS - GROUPEMENTS - ASSOCIATIONS



## RESPONSABILITÉ CIVILE DES SOCIÉTÉS - GROUPEMENTS - ASSOCIATIONS

- Nous garantissons les Sociétés, les Groupements et Associations en Responsabilité civile et prenons en charge les conséquences pécuniaires en cas de dommages causés à des tiers :
- Y compris chiens et animaux dont ils sont propriétaires
- Y compris dégâts causés aux récoltes, aux propriétés, aux animaux nuisibles résultants de l'emploi de pièges occasionnés par le gibier durant l'acte de chasse.
- **Nouveauté 2022** : Y compris ventes ou dons de venaisons et de bracelets
- Le contrat couvre les présidents, les administrateurs, les bénévoles, les piégeurs et en option les gardes-chasse

	Montant TTC des garanties
Responsabilité de l'organisateur	
• Dommages corporels	18 500 000 €
• Dommages matériels et immatériels	1 500 000 €
Franchise : 10% des dommages avec minimum de 150 €	
Dommages aux récoltes, Emploi de pièges, Dégâts dus au gibier durant l'acte de chasse	
• Dommages matériels et immatériels	150 000 €
Franchise : 10% des dommages avec minimum de 50 €	

PRIME	Cotisation annuelle TTC en fonction du nombre de membres sans tacite reconduction	De 1 à 25 membres	80 €	De 101 à 150 membres	200 €
		De 26 à 50 membres	130 €	De 151 à 250 membres	230 €
		De 51 à 100 membres	170 €	De 251 à 350 membres	250 €

PRIME	Cotisation annuelle TTC Gardes-chasse en option : A déclarer à la souscription	30 € / personne
-------	--	-----------------

## OPTIONS COMPLÉMENTAIRES

### ACCIDENTS CORPORELS DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Cette garantie viendra en complément ou à défaut de la garantie individuelle accident souscrite par ailleurs.

• Décès	32 000 €
• Invalidité permanente totale ou partielle	64 000 €

PRIME	Cotisation annuelle TTC pour l'ensemble des membres de l'association	Forfait : 30 €
-------	--	----------------

## PROTECTION JURIDIQUE

### POURQUOI SOUSCRIRE ?

Permet à l'association d'être assisté **en cas de litige pour faire valoir ses droits à l'égard d'un tiers et pour défendre ses intérêts.**

L'assurance prend en charge des frais de défense, frais d'expertise, honoraires d'avocat...

### QUE COUVRE CETTE ASSURANCE ?

- Garantie administrative : l'assureur intervient pour les litiges opposant l'assuré à l'administration, un service public, une collectivité territoriale.

Exemples de litiges garantis : *difficulté pour obtenir une autorisation nécessaire à l'activité, litige avec une collectivité, contestation de la légalité d'une décision administrative.*

- Garantie fournisseur, prestataire de service, sous-traitants : l'assureur intervient pour les litiges opposant l'assuré à un fournisseur, un prestataire de service, sous-traitant, banquier, assureur.

Exemples de litiges garantis : *non-respect du délai de livraison, livraison non conforme à votre commande.*

- Garantie adhérent : l'assureur intervient pour les litiges opposant l'assuré à un adhérent ou à un postulant.

Exemples de litiges garantis : *contestation du retrait ou de la délivrance de la carte d'adhésion, exclusion de l'association, contestation par un postulant de la décision de refus d'adhésion prononcé par l'association de chasse.*

- Garantie locaux associatifs : l'assureur intervient pour les litiges portant sur la propriété, l'usage, l'occupation des biens immobiliers affectés à l'exercice de l'activité.

Exemples de litiges garantis : *litiges avec le propriétaire, litiges avec la copropriété, avec un voisin.*

Garantie\* protection juridique de l'Association - Défense des représentants légaux de l'Association assurée.

\*selon les conditions et limites de garanties fixées au contrat.

Plafond d'indemnités TTC

20 000 € TTC

PRIME		
Cotisation annuelle TTC*	De 1 à 50 membres	45,00 €
	De 50 à 100 membres	60,00 €
	Plus de 100 membres avec max. 300 membres	80,00 €

\*La cotisation annuelle TTC varie en fonction du nombre de membres (hors bénévoles).



## RESPONSABILITÉ CIVILE DES DIRIGEANTS

### QUE COUVRE CETTE ASSURANCE ?

- **Tout manquement à vos obligations**

Etre dirigeant ou administrateur d'une association, c'est faire des choix et prendre des décisions. Mais le but non lucratif ou le caractère bénévole de l'association ne signifie pas absence de responsabilité bien au contraire.

Cette responsabilité peut aller engager votre patrimoine personnel.



### EXEMPLES DE MISE EN CAUSE

- Toute faute de gestion (absence de décision, engagement de dépenses excessives, poursuite d'une activité déficitaire...).
- Toute violation des statuts (non-respect de l'objet social...).
- Tout non-respect des lois en matières sociale, fiscale, sanitaire..., des textes réglementant l'activité de votre Association et du code de l'Environnement.
- Prise en charge des frais d'avocats
- Prise en charge des dommages et intérêts
- Assistance

### EXEMPLES DE LITIGES GARANTIS

- Accident de chasse, accident du travail, accidents de vos bénévoles, violation des règles en matière d'hygiène et de sécurité, non-respect de la réglementation environnementale...

Montant TTC des garanties	Catégorie 1	50 000 €
	Catégorie 2	100 000 €
	Catégorie 3	250 000 €

PRIME Cotisation annuelle TTC	Catégorie 1	137 €
	Catégorie 2	179 €
	Catégorie 3	347 €

## GARANTIES COMPLÉMENTAIRES POUR VOTRE FÉDÉRATION

### ÉTUDES PERSONNALISÉES SUR-DEMANDE



Nous pouvons également vous proposer des études à des conditions privilégiées :

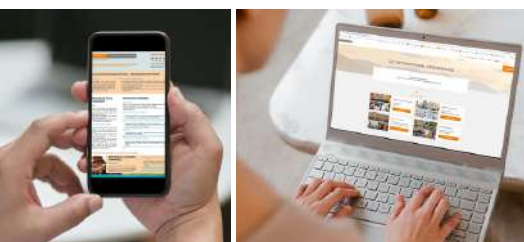
- Responsabilité civile de la Fédération, *Multirisque pour les bâtiments, Biens extérieurs (parcours de chasse, sanglier courant), Flotte automobile...*



# PACKAGE COMMUNICATION

ÊTRE FORCE DE PROPOSITIONS  
AFIN DE MIEUX VOUS ACCOMPAGNER

Nous vous apporterons toute notre expertise dans la protection de votre structure et de ses acteurs. Afin que ces relations de confiance s'inscrivent dans une approche pérenne, nous pourrions adopter une communication à 360° auprès de vos adhérents. Notre équipe Marketing déploiera un Package de Communication personnalisé avec votre charte graphique, votre logo...



## ■ COMMUNICATION DIGITALE

**Site extranet de votre Fédération** : Diffusion de documents de présentation de nos offres sur votre interface réservée à vos adhérents

**Campagnes de newsletters** : Réalisation de e-mailing à l'ensemble de vos adhérents (traçabilité des ouvertures de mails)



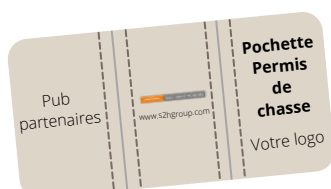
## ■ COMMUNICATION PAPIER

**Plaquettes** : Réalisation et impressions de tous supports commerciaux utiles à vos adhérents (brochures commerciales, bulletins de souscription...)

## ■ COMMUNICATION ÉVÉNEMENTIELLE

**Salon / Congrès** : Participation aux rencontres et événements importants

**Objets publicitaires** : Contribution financière aux projets (porte-cartes, pochettes permis de chasse, stylos...)



## UNE OFFRE GLOBALE DE COMMUNICATION À VOTRE IMAGE

*Nous restons à votre écoute afin d'étudier toutes initiatives de communication qui nous permettraient de contribuer à la bonne gestion de votre Fédération.*





GROUPE DIOT - SIACI



CLC INTERNATIONAL ASSURANCES

GRUPE DIOT - SIACI

## CONTACT

Jean SIMON  
Associé Gérant

☎ 06 09 39 94 94  
✉ [jean.simon@groupe-clc.com](mailto:jean.simon@groupe-clc.com)

Ghislain COTTEAU DE SIMENCOURT  
Directeur Commercial

☎ 06 10 34 19 65  
✉ [ghislain.cotteaudesimencourt@groupe-clc.com](mailto:ghislain.cotteaudesimencourt@groupe-clc.com)

*Catalogue 2022 réalisée en collaboration amicale avec Thibault de Witte - [www.thibault-de-witte.com](http://www.thibault-de-witte.com)*

ALLÉE DE BRAZZAVILLE - CS 70189 - 33882 VILLENAVE D'ORNON

SIREN 493465371 - N° ORIAS 07005912 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - RCS BORDEAUX B 493 465 371 - SARL au capital de 2 070 000 €

CLC International Assurances, une marque du Groupe SIACI SAINT HONORE - Cabinet de courtage en assurances.

Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile professionnelle conforme au Code des Assurances.

Exerce sous le contrôle de l'ACPR (4, Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - France).

En cas de réclamation, mail : [reclamation@groupe-clc.com](mailto:reclamation@groupe-clc.com) ou nous écrire à : CLC International Assurances - Service réclamation - CS 70189 - 33882 VILLENAVE D'ORNON Cedex.

Si vous restez en désaccord avec la réponse apportée, la Médiation de l'Assurance peut être saisie par courrier : TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

Aucune entreprise d'assurances ne possède une participation directe ou indirecte supérieure à 10% du capital ou du droit de vote de notre société.

CLC INTERNATIONAL ASSURANCES ne détient de même aucune participation directe ou indirecte supérieure à 10% du capital ou du droit de vote d'une entreprise d'assurances.